



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SFP

Question écrite n° 3895

Texte de la question

M. Laurent Dominati attire l'attention de M. le ministre de la communication sur l'importance des efforts accomplis au cours de ces dernières années par les responsables et le personnel de la Société française de production pour réduire les coûts d'exploitation, moderniser la gestion et adapter les activités de l'entreprise à toutes les formes de la concurrence. Il observe que l'exécution de ce programme, qui s'est accompagnée de mesures rigoureuses, notamment au niveau des effectifs, a permis de maintenir le savoir-faire, les capacités et la réputation d'une société à laquelle la télévision française doit beaucoup. Afin de préserver la place, le prestige et les chances de la création nationale sur un marché aujourd'hui largement dominé par la production étrangère, il lui demande s'il n'estime pas nécessaire de faire bénéficier la S.F.P. de mesures d'encouragement et de soutien susceptibles, par exemple, de réduire les risques financiers pris en matière d'écriture et de réalisation, d'améliorer la trésorerie de l'entreprise et d'accroître les fonds propres indispensables à son développement.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, la SFP a entrepris, au cours de ces dernières années, des efforts pour moderniser sa gestion et adapter ses activités à son environnement concurrentiel, qui exige un niveau de productivité élevé des sociétés de production et de prestations audiovisuelles. Cependant, les divers plans de redressement mis en œuvre avec l'importante aide financière de l'État n'ont pas permis d'enrayer la dégradation de la situation financière de la SFP. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a demandé à la SFP d'engager une restructuration profonde de son organisation et de son mode de fonctionnement. Ce plan de restructuration, outre qu'il prévoit la cession totale ou partielle de trois de ses filiales (filiale SFP costumes, filiale SFP post-production vidéo et filiale SFP post-production films), assigne comme objectif prioritaire à l'entreprise de trouver les conditions de son équilibre d'exploitation en adaptant le niveau de ses effectifs à son chiffre d'affaires prévisionnel. Celui-ci doit être conforté par une nouvelle démarche commerciale et par une meilleure compétitivité des prestations du groupe. Par ailleurs, ce plan implique la cession rapide du site des Buttes-Chaumont. Il semble utile de rappeler à l'honorable parlementaire que le déménagement des Buttes-Chaumont a eu lieu courant novembre et que l'ensemble des activités de la SFP, à l'exception des costumes, se trouve aujourd'hui regroupé sur le site de Bry-sur-Marne et au Village de la Communication. L'effort de recapitalisation que devra consentir l'État en faveur de la SFP sera mis en œuvre en fonction de la réalisation des objectifs ci-dessus décrits. La mise en œuvre de ce plan de restructuration devrait être de nature à permettre le redéploiement de la SFP sur le marché des prestations audiovisuelles et à maintenir sa contribution au développement de la production française.

Données clés

Auteur : [M. Dominati Laurent](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3895

Rubrique : Audiovisuel

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2068

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1137